

## **Union Européenne : Recommandations générales sur la mise en oeuvre de la Convention de Berne**

**Il n'a été retenu que les textes pouvant intéresser ou posant problème aux populations et éleveurs de montagne. Les autres textes ont été volontairement supprimés de la liste pour en simplifier la lecture. Nous voyons, au travers de ces textes, les fondements de Natura 2000 et la nature des engagements internationaux pris par la France que les divers Ministres successifs cherchent à respecter. Le non-respect entraînerait automatiquement une plainte de la part des associations écologistes et la France condamnée à de lourdes peines. Il est donc naturel que le Ministre et la secrétaire d'Etat restent prudents dans leurs propos.**

**Par ailleurs, les pays de l'Union Européenne ne sont pas les seuls concernés. Ceci engage également les 32 pays de l'AEE (Agence Européenne de l'Environnement) dont la Suisse.**

**[Source des informations ci-dessous : Conseil de l'Europe](http://www.coe.int/t/f/coop%20ration%20culturelle/environnement/nature_et_diversit%20biologique/protection_de_la_nature/recommandations_th%20matique.asp#P206_11337)**

**[http://www.coe.int/t/f/coop%20ration%20culturelle/environnement/nature\\_et\\_diversit%20biologique/protection\\_de\\_la\\_nature/recommandations\\_th%20matique.asp#P206\\_11337](http://www.coe.int/t/f/coop%20ration%20culturelle/environnement/nature_et_diversit%20biologique/protection_de_la_nature/recommandations_th%20matique.asp#P206_11337)**

### **Recommandations générales sur la mise en oeuvre de la Convention de Berne**

**[Résolution N° 2 \(1993\)](#) relative à la portée des articles 8 et 9 de la Convention de Berne;**

**[Recommandation N° 4 \(1986\)](#) relative aux réserves faites par les Parties au moment de la ratification;**

**[Recommandation N° 30 \(1991\)](#) sur la conservation des espèces de l'annexe I de la Convention de Berne;**

**[Recommandation N° 39 \(1993\)](#) concernant les notes aux annexes de la Convention de Berne;**

**[Recommandation N° 40 \(1993\)](#) sur l'élaboration de plans de conservation ou de récupération pour les espèces figurant à l'annexe I à la Convention;**

**[Recommandation N° 56 \(1997\)](#) relative aux lignes directrices à prendre en considération dans les propositions d'amendement des annexes I et II à la convention lors de leur adoption;**

**[Recommandation N° 59 \(1997\)](#) sur la rédaction et la mise en oeuvre de plans d'action en faveur des espèces d'animaux sauvages menacés;**

[Recommandation N° 76 \(1999\)](#) relative à l'application effective de la Convention de Berne dans l'ordre juridique interne.

[Résolution N° 7 \(2000\)](#) sur le développement stratégique à moyen terme de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe.

[Déclaration de Strasbourg](#) sur le rôle de la Convention de Berne dans la préservation de la diversité biologique (adoptée le 30 novembre 2004).

## **Protection de l'habitat**

[Recommandation N° 3 \(1984\)](#) concernant l'établissement d'inventaires nationaux de trois types d'habitats naturels;

[Résolution N° 1 \(1989\)](#) concernant les dispositions relatives à la protection des habitats;  
[Recommandation N° 14 \(1989\)](#) concernant la conservation des habitats des espèces et la conservation des habitats naturels menacés;

[Recommandation N° 14 \(1989\)](#) concernant la conservation des habitats des espèces et la conservation des habitats naturels menacés ;

[Recommandation N° 15 \(1989\)](#) concernant la conservation des types d'habitat naturel menacés;

[Recommandation N° 16 \(1989\)](#) concernant les zones d'intérêt spécial pour la conservation;

[Recommandation N° 25 \(1991\)](#) concernant la conservation des espaces naturels à l'extérieur des zones protégées proprement dites;

[Résolution N° 3 \(1996\)](#) concernant l'établissement d'un Réseau écologique paneuropéen;

[Recommandation N° 71 \(1998\)](#) concernant les lignes directrices sur la protection et la gestion des habitats au moyen des systèmes privés ou volontaires;

[Résolution N° 4 \(1996\)](#) dressant l'inventaire des habitats naturels menacés nécessitant des mesures de conservation spécifiques;

[Résolution N° 5 \(1998\)](#) concernant le règlement sur le Réseau des zones d'intérêt spécial pour la conservation (Réseau Émeraude) ;

[Résolution N° 6 \(1998\)](#) contenant la liste des espèces nécessitant des mesures spécifiques de conservation de l'habitat;

Extension de la carte des régions biogéographiques du réseau Natura 2000 à Pan-Europe (adoptée le 5 décembre 1997);

## **Espèces et écosystèmes menacés**

### **- Oiseaux**

[Recommandation N° 5 \(1986\)](#) relative aux poursuites à l'encontre des personnes pratiquant la capture, la mise à mort et le commerce illégaux des oiseaux protégés;

[Recommandation N° 48 \(1996\)](#) sur la conservation des oiseaux d'Europe mondialement menacés;

[Recommandation N° 60 \(1997\)](#) sur l'application des plans d'action pour la conservation en Europe des oiseaux mondialement menacés;

[Recommandation N° 62 \(1997\)](#) sur la conservation des oiseaux régionalement menacés en Macaronésie et dans le Bassin Méditerranéen;

[Recommandation N° 75 \(1999\)](#) sur la mise en oeuvre de nouveaux plans d'action pour la conservation en Europe des oiseaux mondialement menacés;

[Recommandation n° 88 \(2001\)](#) sur la mise en oeuvre de cinq nouveaux plans d'action pour la conservation en Europe des oiseaux mondialement menacés ;

[Recommandation n° 92 \(2002\)](#) sur seize nouveaux plans d'action pour les oiseaux les plus menacés sur le territoire de la Convention;

[Recommandation n° 93 \(2002\)](#) sur la mise en oeuvre des plans d'action pour les oiseaux mondialement menacés et sur d'autres questions intéressant la conservation des oiseaux sur le territoire de la Convention;

[Recommandation n° 103 \(2003\)](#) sur cinq nouveaux Plans d'action pour les oiseaux les plus menacés dans la région couverte par la convention.

[Recommandation n° 110 \(2004\)](#) sur l'atténuation des nuisances des installations aériennes de transport d'électricité (lignes électriques) pour les oiseaux.

### **- Plantes**

[Recommandation N° 30 \(1991\)](#) sur la conservation des espèces de l'annexe I à la Convention;

[Recommandation N° 49 \(1996\)](#) sur la protection des espèces végétales sauvages faisant l'objet d'exploitation et de commerce;

[Recommandation n° 87 \(2001\)](#) sur la Stratégie européenne de conservation des plantes

## - Mammifères ▲

[Recommandation N° 10 \(1988\)](#) concernant **la protection de l'ours brun** (*Ursus arctos*);

[Recommandation N° 17 \(1989\)](#) concernant **la protection du loup** (*Canis lupus*) en Europe;

[Recommandation N° 19 \(1991\)](#) relative à la protection du lynx pardelle (*Lynx pardinus*) dans la péninsule ibérique;

[Recommandation N° 20 \(1991\)](#) relative à la protection du lynx européen (*Lynx lynx*);

[Recommandation N° 37 \(1992\)](#) sur **la protection de l'ours cantabrique**;

[Lignes directrices N° 2 \(1992\)](#) sur la conservation du chat sauvage (*Felis silvestris*);

[Recommandation N° 43 \(1995\)](#) relative à la conservation des mammifères menacés en Europe;

[Recommandation N° 53 \(1996\)](#) concernant la protection de la loutre européenne (*Lutra lutra*);

[Recommandation N° 59 \(1997\)](#) sur la rédaction et la mise en oeuvre de plans d'action en faveur des espèces d'animaux sauvages menacées;

[Recommandation N° 74 \(1999\)](#) sur **la conservation des grands carnivores**;

[Recommandation N° 82 \(2000\)](#) sur des mesures urgentes concernant **la mise en oeuvre des plans d'action pour les grands carnivores en Europe** ;

[Recommandation n° 89 \(2001\)](#) sur la conservation du lynx européen dans les Alpes ;

[Recommandation n° 94 \(2002\)](#) concernant des mesures urgentes pour la conservation du lynx ibérique (*Lynx pardinus*) ;

[Recommandation n° 100 \(2003\)](#) sur la conservation des grands carnivores dans les Carpates ;

[Recommandation n° 101 \(2003\)](#) sur la mise en oeuvre de la Stratégie pan-alpine de conservation du Lynx (SPAC) ;

[Recommandation n° 115 \(2005\)](#) sur la sauvegarde et la gestion des populations transfrontalières de grands carnivores

## Introduction et réintroduction d'espèces ▲

[Recommandation N° 77 \(1999\)](#) relative à l'élimination de vertébrés terrestres non-indigènes;

[Recommandation N° 57 \(1997\)](#) relative aux introductions d'organismes appartenant à des espèces non-indigènes dans l'environnement;

## **Zones menacées**

### **- Espagne**

[Recommandation N° 37 \(1992\)](#) sur **la protection de l'ours cantabrique**;

### **- France**

[Recommandation n° 89 \(2001\)](#) sur la conservation du lynx européen dans les Alpes.